

Le 2 juillet 2009

Monsieur Pierre Dépôt
20, Chemin du Lynx
Orford (Québec) J1X 6V7

Objet : Demande d'accès concernant le comité conjoint ROBVQ - MDDEP

Monsieur,

Nous sommes maintenant en mesure de donner suite à votre demande d'accès du 11 juin dernier, qui nous fut transmise le 19 juin.

Nous y répondrons point par point.

- 1) En ce qui concerne la liste des membres du comité conjoint, celle-ci est jointe à la présente.
- 2) Pour ce qui est des possibilités d'adoption d'une loi pour la protection des sources d'eau potable, je suis informée qu'en aucun moment lors des rencontres du comité conjoint, il n'a été question d'une loi à cet effet.
- 3) Le comité conjoint s'est réuni à six reprises ; les procès verbaux de ces réunions sont joints à la présente.

Si vous désirez plus de renseignements, nous vous prions de vous adresser à l'adjoint de la responsable, monsieur Camille Rousseau, au numéro 418-521-3858, poste 4081.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



pv Liliane Côté Aubin, avocate

LCA/CR/vr
Pièces jointes (2)

**Liste des membres du comité conjoint MDDEP-
ROBVQ en date du 27 mars 2008**

MDDEP	ROBVQ
Luc Proulx, directeur (Direction des politiques de l'eau)	Jean Landry, président
Yvon Maranda, chef de service (service de la gestion intégrée de l'eau))	Jean-Paul Raïche
Jocelyn Paquin, chef de division (service de la gestion intégrée de l'eau)	Sébastien Duchesne
	Bernard Lacroix
	Mélanie Guérette
	Robin Doré
	Marie-Claude Leclerc, directrice générale

Le 2 juillet 2009



Compte-rendu de la
1^{ère} assemblée des membres du comité conjoint ROBVQ-MDDEP

Date : Jeudi, le 8 décembre 2005

Endroit : Local 7.02
Complexe G

Heure : 14h00-16h30

Personnes présentes pour le ROBVQ: Anselme Gagné, Jean-Paul Raïche, Jean Landry, Robin Doré (en remplacement de René Pelletier), Marie-Pierre Ouellon, Marie-Claude Leclerc (directrice générale).

Personnes présentes pour le MDDEP : Luc Proulx, Yvon Maranda, Paul Meunier, Jocelyn Paquin, Esther Boily, Julien Baudrand.

1. Mot de bienvenue

Monsieur Gagné remercie les personnes présentes. Il est mentionné que la présidence du comité sera conjointe, en alternance d'une rencontre à l'autre.

2. Ordre du jour

Ajout des points au varia : suivi de la présentation à la Commission parlementaire, discussions environnement et développement durable (M. Gaudreau). Le varia reste ouvert.

3. Présentation

Tour de table. Chacun se présente. M. Proulx présente les trois grands secteurs d'activités de sa direction.

Résolution : Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Proposeur. Jean Landry

Appuyeur. Yvon Maranda

4. Historique

Ce comité a d'abord été proposé par M. Maranda lors d'une rencontre du CA du ROBVQ afin de disposer d'une plate-forme pour discuter des dossiers communs.

5. Suivi des orientations des journées de réflexion

Les 17 et 18 novembre dernier ont eu lieu des rencontres de réflexion avec les OBV. Des orientations ont été présentées aux membres qui ont été reçues favorablement dans l'ensemble.

Le comité de planification stratégique a peaufiné les orientations. Présentation d'une synthèse, élément par élément.

Gouvernance sur l'ensemble du Qc méridional

Ce principe a été reçu favorablement. La proposition faisait état de 29 OBV. Des regroupements entre certains OBV existants devaient être faits, des OBV nouveaux devaient être mis sur pied, les territoires devaient être agrandis, etc. La procédure à suivre pour mettre en œuvre ces regroupements reste à élaborer.

Le bureau de la gestion par bassin versant fera une journée de réflexion à la mi-janvier et, suite à cela, une rencontre pourra être prévue avec le ROBVQ afin de discuter de ces éléments.

Le MDDEP avait déjà fait de réflexions au sujet d'un regroupement des OBV afin de couvrir l'ensemble du Qc, cependant, aucun document n'avait été produit. Lors des journées de réflexion, il n'y a pas eu de résolution d'adopté, mais la majorité s'est montrée positive. Des inquiétudes ont été exprimées par les membres (peur de perdre les acquis, sentiment d'appartenance, financement, etc.), surtout ceux qui doivent se regrouper avec d'autres OBV. Les membres du ROBVQ semblent comprendre la nécessité de regrouper et de couvrir l'ensemble du Qc. Si les regroupements ne sont pas mis de l'avant, il risque d'avoir un plus grand nombre d'OBV des rivières non prioritaires que des rivières prioritaires (une possibilité de 450).

Pour le MDDEP, le moment est venu de « pousser » la gestion intégrée : poursuivre dans une vision d'avenir ou tomber. Plusieurs autres éléments que l'eau pourraient être traités par une approche de gouvernance par bassin versant : agriculture, foresterie, etc. Le principe de la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire doit être évolutive. Le MDDEP veut être proactif et pas seulement réactif. Des exemples de coopération et de collaboration entre OBV existent et sont porteurs. Une « Journée Inpacq (Innovation programme agriculture Centre-du-Québec) », chapeauté par le MAPAQ aura lieu le 8 mars prochain, sur la gestion par bassin versant.

Le MDDEP doit poser des valeurs de gestion concernant la forêt afin d'éviter que le territoire échappe à la GIEBV. Les municipalités présentent le même problème puisque les OBV ne sont pas présents sur l'ensemble du Qc.

Une rencontre, le 25 janvier 2006, à 14h00 est planifiée avec le MDDEP, suite aux ateliers sur la GISL.

Mission des OBV

Le mandat actuel des OBV, dans le Cadre de référence, devrait être revu pour ajouter gouvernance de l'eau plutôt que gestion. La définition de la gouvernance devrait être donnée clairement afin d'exprimer que la gouvernance suppose une planification globale. La notion de PPsc (partenariat public-société civile) de décentralisation étatique devrait être prônée. Les OBV ont des rôles politiques, la gestion appartient aux municipalités, les interventions terrains aux organismes environnementaux.

Il est mentionné qu'il faut éviter que la structure des OBV soit trop rigide afin de leur permettre de faire des activités sur le terrain et leur permettre d'évoluer dans le temps. Il faut éviter les pièges de la sur-structure pour favoriser une mise en œuvre novatrice et souple. Le MDDEP doit également développer une souplesse face aux propositions des OBV : en région, il n'y a pas de ressources financières et les OBV du milieu doivent tous cogner au MDDEP de Québec. Le cadre de référence actuel permet une certaine souplesse en lien avec des balises claires, par exemple, la structure du 30%, 30%, 30%.

Les OBV sont des catalyseurs pour la réalisation d'actions dans le milieu. Par contre, il faut éviter que le PDE ne devienne secondaire et que les OBV soient trop interventionnistes pour éviter le retrait de élus et des agriculteurs. La gouvernance permet d'éviter des situations conflictuelles, d'éviter des sentiments de compétition avec les organismes environnementaux, etc. La promotion du PDE doit être faite par les OBV alors que les actions du plan d'action doivent être réalisés par les organismes du milieu. À l'occasion, des activités terrains pourraient être réalisées par les OBV, selon les besoins, les réalités du milieu en fonction des décisions des CA des OBV. Lorsqu'il n'y a pas d'intervenants dans le milieu, les OBV doivent faire surgir des collaborations pour la réalisation d'activités sur le terrain. Une distinction doit être faite entre la permanence des OBV qui agissent sur le terrain et les décisions des CA.

Statut légal

Une reconnaissance légale de la gouvernance, dans une loi de l'eau, serait trop complexe. Il serait plus profitable de faire de modifications à la LQE pour cette reconnaissance. Une reconnaissance des PDE devrait être incluse dans la LAU. Dans la démarche, il faut demeurer souple et ne pas être trop rigide.

On doit évaluer ce qui doit minimalement être présent dans la loi, sans être trop restrictif. Les municipalités travaillent toujours en lien avec ce que la loi leur dicte de réaliser. Sans cette reconnaissance légale, les municipalités ne se sentent pas impliquées.

Le MDDEP propose que les organisations de bassin versant soient reconnues dans la LQE, mais sans statuer sur leur structure. Un groupe d'avocats externe a été mandaté par le MDDEP pour analyser la révision de la LQE. Si le MDDEP est en mesure d'échanger avec le ROBVQ quant aux modifications sur la LQE, la direction sur les politiques de l'eau s'engage à le faire.

Les possibilités quant à une loi cadre ou encore une loi sur l'eau ont été étudiées. Cette perspective est très complexe et n'est pas envisagée pour le moment.

Redevances

Suite aux échanges des journées de réflexions, il en ressort que les sources de financement doivent être multiples et provenir, entre autres, du Fonds vert. Les OBV veulent avoir du financement de base en plus d'un financement pour la réalisation de interventions de terrain. Le ROBVQ a évalué à 300 000\$ les besoins annuels des OBV. Nous avons demandé au ministre Mulcair entre 7 000 000\$ et 9 000 000 \$ pour les OBV dans un contexte de gouvernance sur l'ensemble du Qc méridional avec une trentaine d'OBV. Il faudra évaluer si le nombre d'OBV doit être diminué pour limiter les coûts de roulement des OBV et augmenter l'enveloppe pour les activités sur le terrain.

Dans le cadre de l'enveloppe du Fonds vert, les OBV devraient présenter des demandes au Fonds vert en tant que promoteur du projet, en collaboration avec les organismes du milieu si le projet cadre avec les PDE. Les OBV jouent alors un rôle similaire à celui des CRÉ, mais

sans avoir de pouvoir quant à la distribution des sommes. Cette idée ne concerne pas les municipalités, ni le Fonds agricole.

Gestion du Saint-Laurent

Les membres des OBV se sont montrés réticents quant à la proposition présentée par le ROBVQ : difficultés dues aux juridictions, aux territoires, au manque de financement, etc. Cependant, ils se sont montrés favorables à une gouvernance du Saint-Laurent.

Il faut éviter qu'il y ait une superposition de territoire pour la gouvernance du fleuve. Un arrimage doit être fait entre les différents organismes, mais une réflexion plus poussée doit être mise de l'avant.

Selon le MDDEP, le fleuve est de juridiction provinciale autant que fédérale. Une réflexion conjointe, entre 6 ministères est présentement en cours, dans le cadre de l'entente Saint-Laurent Québec. Cette entente prévoit que le comité sur la GISL, 6 ministères (3 provinciaux, 3 fédéraux) sont impliqués pour la mise sur pied d'un comité de gouvernance du Saint-Laurent. Un document de consultation publique sera proposé d'ici 1 an. Le comité ne s'est pas encore penché sur l'arrimage entre les organismes. Les ZIP demeurent des comités d'intervention qui supportent le comité de gouvernance du fleuve. La Communauté métropolitaine de Mtl est intéressée à participer à ce comité.

Les orientations du ROBVQ et celle du comité intergouvernemental sont très similaires.

5. Besoins financiers pour 2006-2007

Si le Fonds vert n'est pas mis sur pied, les OBV auront probablement 2 200 000\$. Cependant, le MDDEP cherche présentement du financement supplémentaire ailleurs, entre 0 et 1 000 000\$. Le ROBVQ a demandé 1 500 000\$ supplémentaire pour l'année prochaine à répartir selon différentes variables. L'important, pour le moment, est d'accéder à une enveloppe budgétaire supplémentaire, son mode de répartition sera à évaluer plus tard.

Les OBV prioritaires ou non doivent être financés, mais dans le sens de l'orientation présentée. Par exemple, Mont-Louis devrait modifier son territoire et prendre l'ensemble d'un territoire « réservé » pour obtenir son financement. Pour la Cap-Rouge, par exemple, il devrait se regrouper avec le CBRSC. Pour l'année à venir, le MDDEP n'est pas prêt à subventionner les comités non prioritaires considérant les répercussions futures. Le MDDEP veut trouver des fonds supplémentaires pour prouver que le MDDEP croit en la GIEBV. Le ROBVQ devra dialoguer avec ses OBV non prioritaires pour les amener à intégrer les orientations.

Des paramètres devront être développés pour octroyer un financement supplémentaire aux OBV. Dans le même ordre d'idée, des indicateurs devront être développés de façon à ce que les OBV rendent des comptes.

Des échanges devront être faits à ce sujet entre le ROBVQ et le MDDEP. Un comité ROBVQ-MDDEP chargé de développer des indicateurs devra être mis sur pied. Les personnes intéressées à faire partie du comité des indicateurs sont les suivantes : Yvon Maranda donnera les noms pour le Direction alors que Mc, Jean Landry, Jean-Paul Raïche.

5. Amélioration de l'environnement de travail de la permanence

Lors du réaménagement des bureaux au MDDEP, il avait été question que le ROBVQ été temporairement localisé à cet endroit. Le ROBVQ devrait pouvoir avoir un plus grand espace de bureau et toujours l'accès aux locaux communs. Une table et 3-4 chaises.

6. Campagne de sensibilisation de la GIEBV

Discussions sur la pertinence de rédiger un dépliant commun qui pourrait être intégré dans l'enveloppe des comptes d'hydro, compte de taxes, etc. La promotion doit être fait par les OBV ou encore par le MDDEP ou le ROBVQ : sur la gestion de l'eau et non pas sur les OBV. Un plan de communication est prévu si l'argent des redevances est disponible à court terme. La campagne devrait être pensée en plusieurs étapes, multimédia, pour terminer par les redevances et coûtera plusieurs millions de dollars. Un changement de comportement est long et difficile à implanter.

Les OBV ont à faire leur propre publicité au sein de leur bassin versant.

7. Commission parlementaire

Le ROBVQ évalue positivement la présentation qu'il a fait à la Commission parlementaire sur la loi 118 sur le développement durable. Le mémoire déposé par le ROBVQ était bon. Selon M. Gaudreau le mémoire et la présentation du mémoire étaient bons.

8. Varia

Le ROBVQ essayera de rencontrer M. Tremblay, l'opposition en matière d'environnement.

**COMPTE RENDU DU COMITÉ CONJOINT
ROBVQ - MDDEP**

**RENCONTRE DU JEUDI 9 MARS DE 13 h 30 À 16 h
À L'ÉDIFICE MARIE-GUYART, 9^e ÉTAGE, SALLE 9.01**

Étaient présents :

ROBVQ

Robin Doré	Coordonnateur, Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet
Anselme Gagné	Président du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ)
Jean Landry	Président, Conseil de bassin de la rivière Montmorency
Marie-Claude Leclerc	Directrice général ROBVQ
Marie-Pierre Ouellon	Directrice générale, Conseil de bassin de la rivière aux Anglais
René Pelletier	Président, Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia
Jean-Paul Raïche	Président, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François

MDDEP

Yvon Maranda	Chef de division, Suivi de la PNE et bassin versant
Luc Proulx	Directeur, Direction des politiques de l'eau
Guy S. Desmarais	Adjoint au directeur, Direction des politiques de l'eau

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

En conformité avec le principe d'alternance convenu lors de la première rencontre du comité conjoint, Luc Proulx assurera la présidence de la présente rencontre.

Luc Proulx souhaite la bienvenue aux participants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en inversant les points 4 et 5 et en ajoutant au point Divers « la modernisation de la LQE ».

3. LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 8 DÉCEMBRE 2005

Guy S. Desmarais fait le suivi des actions à prendre inscrites au compte rendu. Le compte rendu est adopté par tous les participants.

Luc Proulx présente l'état d'avancement des travaux concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Il mentionne le besoin d'une autorisation des autorités pour enclencher la mise en œuvre de la GISL. De plus, il souligne que la tenue d'une consultation publique est remise en question puisque les résultats de la préconsultation révèlent une adhésion massive au principe de la GISL.

Anselme Gagné souligne le refus du Comité directeur (GTI-GISL) concernant la demande du ROBVQ de siéger sur ce comité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent, le ROBVQ souhaite être l'organisme représentatif des organismes de bassin versant.

4. RÉFLEXION DE LA DIRECTION DES POLITIQUES DE L'EAU SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU AU QUÉBEC

Yvon Maranda mentionne que la réflexion entreprise par la Direction des politiques de l'eau (DPE) porte sur plusieurs scénarios qui feront l'objet d'une analyse comparative afin de dégager les avantages, inconvénients et les coûts associés pour chaque scénario.

Les scénarios analysés sont :

- le « statu quo » avec l'aide actuelle de 65 K\$;
- le « statu quo plus » avec un montant de base de 65 K\$ plus un montant paramétré;
- l'ajout d'organismes de bassin versant (OBV);
- option ROBVQ privilégiant la notion de division territoriale;
- option avec limite territoriale différente de celle de ROBVQ et inclusion d'une équipe multidisciplinaire pour soutenir les OBV.

Le MDDEP-DPE vise la fin avril pour présenter l'analyse comparative des scénarios sous forme d'un document de travail.

5. L'APPROCHE DU ROBVQ SUR LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU AU QUÉBEC

Anselme Gagné informe les participants que l'assemblée générale du ROBVQ se tiendra le 13 mai 2006 et qu'à cette occasion seront présentées les propositions déposées au comité d'administration du 10 mars 2006.

Les propositions vont porter notamment sur :

- le développement d'un réseau d'OBV sur l'ensemble du Québec tout en donnant la flexibilité aux OBV en place de conserver le statu quo, de s'agrandir ou de fusionner avec d'autres OBV, etc.;
- un financement de base de 185 K\$ et un montant supplémentaire évalué de façon paramétrique selon des paramètres quantifiables (superficie, population, nombre de régions administratives, nombre de MRC occupant plus de 9 % du bassin versant, nombre de municipalités, etc.);
- une consolidation de la mission du ROBVQ;
- le renforcement légal du statut des OBV dans la LQE.

Le ROBVQ informe les participants qu'il a demandé une rencontre auprès du nouveau ministre du MDDEP, M. Claude Béchard.

6. FINANCEMENT DU ROBVQ ET DES OBV

Le ROBVQ rappelle qu'à la journée des Grands courants, le ministre Mulcair a fait l'annonce d'une aide financière d'au moins 65 K\$ et peut-être plus.

Luc Proulx mentionne que les prévisions budgétaires 2006-2007 laissent présager le statu quo dans les montants qui seront accordés aux 33 OBV et au ROBVQ, soit respectivement 65,0 K\$ chacun et 70,0 K\$.

Le ROBVQ mentionne que la période entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin est problématique en terme de financement puisque les nouveaux argents ne sont pas encore aux mains des OBV et ROBVQ, ce qui entraîne une précarité d'emploi au sein du personnel.

Le ROBVQ rappelle qu'une convention de financement à long terme réglerait le problème d'un manque de liquidité au passage d'une nouvelle année financière.

Luc Proulx mentionne que la mise en place d'un nouveau système de gestion financière en juin 2006 devrait permettre un paiement plus rapide. Il souligne que le MDDEP est conscient du problème de liquidité en fin d'année budgétaire encouru par les OBV et le ROBVQ et rappelle l'appui de la DPE à une telle proposition.

Finalement, Luc Proulx demande à Yvon Maranda de procéder dès maintenant à la préparation des conventions de subvention 2006-2007 en vue d'accélérer le paiement aux OBV dès que les montants seront disponibles.

7. CONVENTION DE SUBVENTION

Yvon Maranda dépose un projet type de convention de contribution financière. Il fait part des modifications apportées aux points 3b et 3c.

Au point 3b), les représentants du ROBVQ demandent le retrait du mot « préliminaire ».

Au point 3c), les représentants du ROBVQ demandent de changer l'expression « plan d'action » pour « plan de travail ». De plus, le ROBVQ, pour permettre l'élaboration du plan de travail, demande un canevas type préparé par le MDDEP. Ce dernier acquiesce à la demande.

Le MDDEP va revenir auprès du ROBVQ avec un projet révisé de la convention de contribution financière.

8. PROCESSUS D'APPROBATION DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU (PDE)

Yvon Maranda explique le processus d'approbation du PDE par le gouvernement qui va cheminer par le biais de la Table interministérielle de la Politique nationale. Le délai de traitement est évalué à trois mois.

Les représentants du ROBVQ souhaitent une analyse par étape du Plan directeur.

« Yvon Maranda souligne qu'il a proposé deux étapes, à savoir le portrait et le dépôt proprement dit du PDE mais que la TIPNE a privilégié une seule étape, c'est-à-dire le dépôt du PDE ».

« René Pelletier souhaite qu'une présentation du PDE soit faite au MDDEP lors de son dépôt par l'OBV ».

« Par ailleurs, Yvon Maranda informe le ROBVQ que le MDDEP a l'intention d'effectuer une tournée de tous les organismes de bassin versant ».

9. PROJET DE LOI 118 : PROJET DE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Guy S. Desmarais fait part de l'état d'avancement du processus législatif qui entoure le projet de loi 118.

Guy S. Desmarais souligne que les deux Commissions parlementaires tenues sur le projet de loi précité sont terminées et son adoption est prévue en 2006.

Luc Proulx fait état du Fonds vert qui découle du projet de loi 118. Il souligne que trois volets composent le Fonds, soit : la redevance sur les matières résiduelles, les redevances sur l'eau et la tarification des actes administratifs. Il souligne que la viabilité du financement des OBV et du ROBVQ passe par la mise en œuvre du Fonds vert.

10. COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDICATEURS D'ÉVALUATION DES COMITÉS DE BASSIN

Jean-Pierre Raïche rappelle l'importance de se donner des indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre de gestion intégrée de l'eau par des organismes de bassin versant.

Yvon Maranda va rencontrer Marie-Claude Leclerc pour établir un plan de travail et procéder à la nomination des représentants du MDDEP sur le Comité. On vise le dépôt d'une proposition au cours de l'année 2006.

11. DIVERS

11.1 Modernisation de la LQE

Luc Proulx mentionne que le MDDEP vise à renforcer légalement l'approche capacité du milieu récepteur tout en donnant des pouvoirs permettant au ministre du MDDEP d'intervenir si la capacité de support du milieu s'avère compromise.

11.2 Journée INPAQ

Robin Doré souligne la prestation offerte par Yvon Maranda lors de la journée INPAQ.

12. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

Anselme Gagné demande à Luc Proulx si le MDDEP va continuer d'être représenté par trois personnes au cours des prochaines rencontres. Luc Proulx répond dans l'affirmative tout en soulignant que des présences ad hoc de représentants du MDDEP sont à prévoir pour des sujets spécifiques.

Tous conviennent d'une prochaine rencontre à la fin avril.

Compte-rendu de la

3^{ème} rencontre des membres du comité conjoint MDDEP-ROBVQ

Date : Mercredi, le 14 décembre 2006

Endroit : Complexe G

Heure : 14h30-16h30

Représentants du ROBVQ : Anselme Gagné (président), Jean-Paul Raïche (1^{er} vice-président), Jean Landry (2^e vice-président), Robin Doré (secrétaire), Marie-Pierre Ouellon (administratrice).

Représentants du MDDEP : Luc Proulx, Yvon Maranda, Jocelyn Paquin.

Personne ressource : McLeclerc

1. Ouverture de l'assemblée

14h30, le président ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Ordre du jour

Modifications à l'ordre du jour :

- 5. Chargés de bassin : régional et central
- 7. a) ZIP- Alma
 - b) Bas-Saint-Laurent
- 8. b) Cyanobactéries
 - c) CRRNT
 - d) Plan action concertée agroenvironnemental

Résolution #CCMDDEP-ROBVQ3/14-12-2006-01

L'ordre du jour est adopté avec modifications.

Proposeur : Luc Proulx
Appuyeur : Jean Landry

3. Découpage territorial

Le MDDEP a commencé les travaux concernant le découpage territorial. Présentation de la carte et des éléments utilisés pour faire le découpage : la carte présentée est initiale et sujet à changements. Les travaux se poursuivent.

Les critères :

- Conservent les organismes de bassin versant existants, à quelques exceptions près ;
- Ont plus de 1000km² de territoire ;
- Pas plus de 2 conférences régionales des élus par zone ;
- Nombre restreint d'organismes de bassin versant ;
- Partage des problématiques.

En ce qui concerne l'île Anticosti, on y retrouve 32 rivières à saumon sur les 75 du Québec. L'île fait partie de la Côte-Nord. En ce qui concerne l'Outaouais, plusieurs organismes de bassin versant ont été choisis plutôt qu'un seul pour l'ensemble de l'Outaouais.

Ce document sera publicisé auprès des organismes de bassin versant seulement lorsque les intentions du ministre seront claires sur le sujet et que le budget adéquat sera attaché. À l'heure actuelle, si des organismes de bassin versant veulent surgir, il faut les encourager. Cependant, aucun autre organisme de bassin versant ne sera déclaré prioritaire avant que les travaux de redécoupage ne soient terminés. Le ROBVQ peut fournir des informations pour nourrir le dossier. Le MDDEP veut proposer au ministre le découpage en janvier 2007.

4. Financement

Aucune nouvelle information concernant le financement n'est disponible pour le moment.

5. Chargés de bassin

a) Régional

Les chargés de bassin sont importants pour les organismes de bassin versant et malgré les contraintes du MDDEP, ils tentent de faire en sorte que des chargés de bassin soient disponibles pour l'ensemble des organismes de bassin versant. Il y a présentement un chargé de bassin par région. La liste de chargés de bassin du MDDEP est fournie. Le mandat des chargés de bassin est le même pour chaque région, mais adapté en fonction des spécificités : il supporte l'organisme de bassin versant, fait partie du comité technique, etc. Les chargés de bassin du MDDEP ne semblent pas tous bien connaître et comprendre les mandats des organismes de bassin versant. Une mise à niveau des chargés de bassin est réalisée.



Il est demandé que le mandat des chargés de bassin soit fourni aux organismes de bassin versant.

b) Central

Au MDDEP, il y a des responsables régionaux pour les organismes de bassin versant et deux personnes au central, des points de chute, pour l'ensemble du Québec.

6. Analyse des plans directeurs de l'eau, état de situation

Présentement, 4 *Plans directeurs de l'eau* sont en processus d'évaluation. Certains ministères ont monté des équipes pour l'évaluation des PDE. L'évaluation est un processus évolutif et pédagogique pour l'ensemble des ministères impliqués à la TIPNE. Les PDE sont envoyés aux membres de la TIPNE qui les font suivre aux responsables de l'évaluation du PDE alors que Mme Paulin envoie une autre copie à l'ensemble des sous-ministres avec explications de la démarche, le nom de la personne responsable pour leur ministère et une demande à l'effet que le responsable des ministères doit déterminer les actions qui concernent son ministère.

7. Nouveaux organismes de bassin versant

a) ZIP-Alma

Explication de la démarche. La ZIP poursuit ses travaux pour la création de 2 nouveaux organismes de bassin versant, l'un pour le Saguenay, l'autre pour le Lac-Saint-Jean. Ils sont en communication avec un membre du ROBVQ afin de respecter la *Politique nationale de l'eau* et le *Cadre de référence* du MDDEP.

b) Bas-Saint-Laurent

La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a mis en place une Commission de l'eau pour la régionalisation de la gestion de l'eau. Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec a déposé un document de *Recommandations* au ministre afin de l'informer concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Présentation du document et explication des différents concepts sous entendus.

8. Varia

a) Fiches juridiques des usages de l'eau

Le stagiaire en droit, avocat, du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec a travaillé avec acharnement pour la réalisation de fiches juridiques concernant les usages de l'eau. Il est demandé pour que les fiches soient disponibles sur Internet du MDDEP. La demande sera faite par le MDDEP.

b) Cyanobactéries

Le COGESAF a développé une stratégie pour contrer les cyanobactéries qui a été présenté lors de deux soirées d'information à laquelle 700 personnes ont participé. Deux documents de la stratégie sont fournis à chacun et expliqués. La stratégie est basée sur la concertation et le partenariat avec les groupes en place. Le COGESAF agit à titre de rassembleur et non de maître d'œuvre des travaux à réaliser.

Le MDDEP est à préparer une action gouvernementale pour contrer les cyanobactéries. Un comité intergouvernemental a été créé à cet effet.

Le document *Projet de collaboration pour contrer les cyanobactéries* qui a été présenté au ministre Béchard, à sa demande, sera envoyé à M. Proulx.

c) CRRNT

Ce point a été traité lors de la présentation 7 b).

d) Plan d'action concertée agroenvironnementale

Présentation des grande lignes du *Plan d'action concertée agroenvironnementale*, des résolutions du COGESAF pour la réalisation de 2 projets et de la lettre du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec en réponse

e) Dydimio

Brève discussion sur la dydimio et le suivi à faire par les deux organisations.

Levée de l'assemblée : Jean Landry , 16h40

**Compte rendu
de la 4^e rencontre des membres du comité conjoint ROBVQ-MDDEP**

Date :	Jeudi le 10 mai 2007
Endroit :	Complexe G
Heure :	14h00 à 16h30
Représentants du ROBVQ :	Jean-Paul Raïche (1 ^{er} vice-président), Jean Landry (2 ^e vice-président), Robin Doré (secrétaire), Marie-Claude Leclerc (directrice générale)
Représentants du MDDEP :	Luc Proulx, Yvon Maranda, Jocelyn Paquin (secrétaire de la réunion)

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

En conformité avec le principe d'alternance convenu lors de la première rencontre du comité conjoint, Luc Proulx assurera la présidence de la présente rencontre.

Luc Proulx souhaite la bienvenue aux participants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en ajoutant le point suivant au divers

8.1 Information sur les comités locaux de bassin versant.

3. SUIVI DE LA RENCONTRE DU 14 DÉCEMBRE 2006

Yvon Maranda fait le suivi des actions à prendre inscrites au compte rendu. Le compte rendu est adopté par tous les participants.

Suivi de la rencontre du 14 décembre 2006

Point 5 a) Il est demandé que le mandat des chargés de bassin soit fourni aux organismes de bassin versant.

Le MDDEP explique que le mandat des chargés de bassin n'a pas été envoyé aux OBV et il ne le sera pas. Le mandat d'un chargé de bassin varie trop d'une région à l'autre. Le temps dévolu par le chargé de bassin n'est pas identique d'une région à l'autre. Il est donc difficile d'écrire un même mandat pour tout le monde.

Point 8 a) Fiches juridiques des usages de l'eau
Ce point a été réglé

Point 8.b) Le document *Projet de collaboration pour contrer les cyanobactéries* qui a été présenté au ministre Béchar, à sa demande, sera envoyé à M. Proulx.
Ce point a été fait.

4. LE FINANCEMENT DES ORGANISMES DE BASSIN VERSANT

Le processus concernant la remise de la 2^e tranche (versement du chèque de 50 000 \$) du financement est actuellement enclenché. Le Cabinet a déjà demandé des informations par rapport à ce qui a été versé depuis 2003 aux OBV et aux ROBVQ. Il semble y avoir une volonté de la nouvelle ministre d'aller chercher des montants supplémentaires.

Luc Proulx mentionne que la deuxième partie de la subvention qui devrait être disponible en juin est toutefois conditionnelle au dépôt du portrait de l'eau pour les 22 OBV inscrits à l'annexe de la Convention signée l'année dernière.

Le ministère travaille actuellement pour trouver, à court terme, un financement supplémentaire pour les 33 OBV et à plus long terme, étendre la GIEBV à la grandeur du Québec méridional en jonction avec le fleuve Saint-Laurent.

5. PLAN D'ACTION 2007-2008 DU ROBVQ

Le ROBVQ dépose le plan d'action 2007-2008 du ROBVQ qui fera l'objet d'une adoption lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra samedi le 12 mai 2007.

Le ROBVQ informe les participants qu'il a demandé une rencontre auprès du nouveau ministre du MDDEP, M. Claude Béchar.

6. PRÉSENCE DU MINISTÈRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU ROBVQ

Étant donné qu'il y a maintenant des rencontres régulières du comité conjoint, il y a un questionnement sur la pertinence pour le MDDEP d'avoir une présence sur le CA du ROBVQ. Le ROBVQ accepte d'amener une recommandation en ce sens lors de son AGA.

Il est toutefois convenu d'une rencontre avant chaque rencontre du CA du ROBVQ afin de faire le point sur les différents sujets portant sur la GIEBV. Le ROBVQ fournira les dates de ses prochains CA.

Le ROBVQ demande s'il y a une possibilité que le MDDEP défraie les coûts de déplacements de ses membres pour ces rencontres. Le ministère examinera cette possibilité.

7. OBV EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

S'il y a des OBV qui ne respectent pas l'entente, le MDDEP regarde la possibilité de retenir les subventions.

8. DIVERS

8.A) INFORMATION SUR LES COMITÉS LOCAUX DE BASSIN VERSANT

Jean-Paul Raïche informe le comité de la création de 25 comités locaux à l'intérieur du bassin versant de la rivière saint-François. Ces comités sont des tables de concertation qui auront à prioriser ses actions, actions qui seront ensuite intégrées dans le PDE de l'OBV. Le COGESAF fait tout le travail d'accompagnement. Actuellement, 3 comités sont formés.

9. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

La rencontre se termine à 16h10



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ

**Compte-rendu de la
5^{ème} assemblée
des membres du comité exécutif du ROBVQ**

Date : Jeudi, le 6 septembre 2007

Endroit : Complexe G, salle 7.01

Heure : 13h30-16h30

Personnes présentes pour le ROBVQ: Jean Landry (président), Jean-Paul Raïche (1^{er} vice-président), Sébastien Duchesne (trésorier), Robin Doré (secrétaire), Bernard Lacroix (administrateur), Mélanie Guérette (administratrice). *adm*

Personnes présentes pour le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs : Yvon Maranda, Jocelyn Paquin, Esther Boily.

Personne ressource : McLeclerc

1. Ouverture de l'assemblée

13h30, le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il explique le mode de fonctionnement en alternance de la présidence d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Plan cyanos sera traité avant la Rencontre stratégique.

Arrivée de Mélanie Guérette.

3. Suivi de la rencontre du 10 mai 2007

Le compte-rendu est remis aux personnes présentes. Une modification est demandée au point 6, paragraphe 3 : on devrait lire que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs se chargera des frais de déplacements de membres du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec pour assister aux rencontres de la table conjointe, selon des modalités à déterminer.

4. État de situation du financement des organismes de bassin versant

L'ensemble des organismes de bassin versant a reçu leur financement 2007-2008 en totalité. Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec devrait obtenir la deuxième tranche de son financement dans les prochains jours.

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec devra faire des représentations auprès de la ministre pour augmenter le financement des organismes de bassin versant et du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec.

Un nouveau sous-ministre adjoint aux Politiques est en poste, monsieur Bob van Oyen. L'équipe de la gestion intégrée du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs fera une représentation auprès de lui afin de présenter l'urgence de la situation concernant le financement des organismes de bassin versant et le dossier de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.



Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec devra également rencontrer le nouveau sous-ministre adjoint aux Politiques afin de l'informer de la situation de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, des organismes de bassin versant, du financement, etc.

Le financement actuel de organismes de bassin versant qui provient du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs est nettement insuffisant pour la réalisation de la mission et des mandats qui leur sont donnés par la Politique nationale de l'eau. Le calendrier de réalisation plus serré, dans le cadre de conventions, est nécessaire pour baliser le travail des organismes de bassin versant puisque certains organismes de bassin versant ne réalisent pas, pour le moment, leur mandat.

Le financement actuel des organismes de bassin versant ne permet pas la mise en œuvre des actions des Plans d'action qui découlent des plans directeurs de l'eau à même cette enveloppe budgétaire. Pour le moment et selon le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, la mise en œuvre des actions devra être réalisée grâce à une redirection de l'argent des acteurs du milieu. Selon les représentants du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec, un budget supplémentaire est nécessaire pour les organismes de bassin versant, pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau; cet argent est nécessaire pour encourager le milieu à financer des actions en totalité ou en partie.

Il est difficile pour le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs central de sensibiliser les directions régionales à la nécessité de participer pleinement aux tables de concertation des organismes de bassin versant puisque le mandat des organismes de bassin versant de la Politique nationale de l'eau est mal connu.



Les organismes de bassin versant ont des caractéristiques propres, mais doivent également avoir des éléments communs qui devront être élaborés par le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec et le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

Le financement à long terme des organismes de bassin versant devra être discuté avec la ministre.

5. Plan cyano

McLeclerc explique qu'elle a reçu 20 conventions de financement et à peu de choses près le même nombre de chèques a été remi. Il reste une quinzaine de conventions à recevoir et de plans d'actions. Les plans d'actions des organismes de bassin versant concernant les cyanos doivent s'inscrire directement dans le Plan d'action qui découle de leur plan directeur de l'eau.

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec a dû remettre 30 000\$ de son budget de fonctionnement au Conseil de bassin de la rivière Rimouski pour qu'il gère deux territoires qui appartiennent au conseil régional de l'environnement-Bas-Saint-Laurent. Discussions sur la collaboration du RNCREQ avec le Regroupement des organisations de

bassin versant du Québec et le respect de la convention de financement les liant au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

Suite à une rencontre avec le responsable au MRNF, il semble très difficile d'obtenir des arbustes pour l'an prochain pour la campagne de plantation en bandes riveraines. Le MRNF produit des arbres, des résineux en grande quantité, peu de feuillu et aucun arbuste. Un budget de 2,5 millions serait nécessaire pour acheter la quantité nécessaire d'arbustes auprès des pépinières privées. Cet argent devrait plutôt être redistribué aux organismes de bassin versant pour la réalisation d'actions pour atteindre des objectifs en lien avec le Plan cyano. L'an prochain les arbres seront distribués dans le cadre du mois de l'arbre : il serait intéressant qu'un thème de ce mois soit « Reboisons nos bassins versants ».

Le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a produit un document : Prendre en main son lac, Plan directeur de bassin versant de lac. Ce document, en version préliminaire, a été envoyé aux organismes de bassin versant. Le document ne tient pas compte suffisamment du rôle des organismes de bassin versant. Ce document doit être révisé pour tenir compte adéquatement des organismes de bassin versant.

A COMMENTER

6. Rencontre stratégique sur les cyanos

Le gouvernement organise, le 25 septembre prochain, un rendez-vous stratégique sur les cyanos avec les grands intervenants. La Direction des politiques de l'eau n'est pas impliquée dans l'élaboration des documents de réflexion de cette journée.

7. Nouveau membre du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec compte un nouveau membre, le Comité de gestion du bassin de la rivière Ouiatchouan (CGRO). Ce nouvel organisme de bassin versant soulève à nouveau la problématique des organismes de bassin versant qui surgissent aléatoirement alors qu'au Lac-Saint-Jean et au Saguenay plusieurs groupes désirent faire la gestion de l'ensemble du lac ou d'une portion du lac ou du Saguenay. Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec rappelle au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs la nécessité de déterminer des territoires pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

8. Événements à venir

McLeclerc explique qu'un nouvel organisme, le Regroupement des organisations de bassin de l'Amérique du Nord va se constituer à l'initiative du COVABAR.

Les administrateurs du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec ont été étonnés que le gouvernement du Québec ai mandaté le COVABAR pour la 7^{ème} assemblée des membres du RIOB de Dubrecen en Hongrie du 7 au 9 juin 2007 pour assurer une présence québécoise plutôt que le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec tel que mentionné dans le Thalweg, vol 5, no 2, été 2007. Le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs explique que le sous-ministre adjoint de l'époque a demandé à Hubert Chamberland d'être présent en Hongrie à l'assemblée générale annuelle du RIOB.

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec réitère sa demande au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir un financement de 1000\$ US pour devenir membre du RIOB (cette demande a déjà été faite en 2005 au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs). De même que le financement nécessaire afin de lui permettre de participer aux rencontres annuelles du RIOB.

Une préoccupation surgit à l'annonce de la constitution de cet organisme. Afin d'éviter des situations conflictuelles pour nos membres, il est proposé que, tout comme la convention de

A COMMENTER

financement qui lie le RNCREQ aux conseils régionaux de l'environnement, l'adhésion des organismes de bassin versant au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec soit obligatoire pour obtenir le financement du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

9. Locaux et équipements

McLeclerc explique qu'une nouvelle ressource humaine sera probablement embauchée prochainement au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec. Un espace de travail a été retiré à l'été et de façon temporaire. De plus, les employés manquent d'endroits pour archiver les documents. Les demandes du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec :

- Obtenir le local de rencontres
- Obtenir 3 classeurs, un pour chaque îlot où il n'en a pas pour le moment.

La demande est acceptée par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

10. Varia

Aucun élément.

11. Clôture de la rencontre

16h35 Le président remercie les personnes présentes pour leur vive participation.

Procès verbal rédigé par
McLeclerc
Directrice générale
6 septembre 2007

**Compte rendu
de la 6^e rencontre des membres du comité conjoint ROBVQ-MDDEP**

Date :	Jeudi 15 novembre 2007
Endroit :	Édifice Marie-Guyart
Heure :	14 h 30 à 17 h
Représentants du ROBVQ :	Jean Landry (président), Jean-Paul Raïche (1 ^{er} vice-président), Sébastien Duchesne, Bernard Lacroix, Mélanie Guérette (2 ^e vice-président), Robin Doré (secrétaire), Marie-Claude Leclerc (directrice générale)
Représentants du MDDEP :	Luc Proulx, Jocelyn Paquin (secrétaire de la réunion)

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

En conformité avec le principe d'alternance convenu lors de la première rencontre du comité conjoint, Luc Proulx assurera la présidence de la présente rencontre.

Luc Proulx souhaite la bienvenue aux participants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en ajoutant le point d'information sur le redécoupage des bassins versants à la grandeur du Québec méridional, de même que la capsule du premier ministre sur les redevances.

Le compte rendu est ensuite adopté par tous les participants.

3. SUIVI DE LA RENCONTRE DU 6 SEPTEMBRE 2007

Quelques points d'information sont demandés :

- Le ROBVQ s'informe si une demande a été faite par le COVABAR afin de donner suite à son intention de créer un bureau du ROBAN au Québec. Aucune demande n'a été faite à ce jour.
- Le ROBVQ s'informe également de la date de réaménagement de leurs bureaux. Des vérifications seront effectuées et des nouvelles vous seront transmises.

4. **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS VS RÔLE DES ORGANISMES DE BASSIN VERSANT**

Les mandats des OBV ne sont pas respectés par certains partenaires. Le ROBVQ demande que la ministre du MAMR soit sensibilisée aux mandats des OBV. Le ROBVQ informe le ministère qu'il fera des démarches auprès de la Table provinciale des CRÉ afin d'obtenir une rencontre et d'expliquer les mandats des OBV.

5. **PLAN CYANO**

Le ROBVQ demande que leurs mandats, de même que ceux du RNCREQ soient clairement définis par le ministère.

Une rencontre devait avoir lieu entre M. Pierre Baril et M. Léopold Gaudreau afin de clarifier cette situation. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y a eu une prise de position?

Une rencontre a effectivement eu lieu. Une proposition a été soumise au Cabinet. Nous sommes en attente d'une réponse. Pour ce qui est de l'organisation des forums régionaux, une proposition a également été soumise au Cabinet.

La CRÉ favorise la création de tables régionales cyano composées, du MAMR, du MDDEP, des OBV et du ministre responsable de la région afin de favoriser la concertation dans le dossier cyano. Le ROBVQ n'est pas favorable à ces nouvelles tables. Les OBV sont déjà des tables de concertation.

6. **CHARGÉS DE BASSIN**

Communications

- Le ROBVQ demande de rappeler aux membres de la TIPNE que leurs ministères ont le mandat de soutenir les OBV.

Mise à jour des représentants

- Le ROBVQ demande que la liste des représentants (chargés de bassin) de tous les ministères soit mise à jour.

7. **ANALYSE DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

Il y a actuellement une incompréhension de la part de certains analystes des ministères dans le rôle des OBV, ce qui amène des commentaires qui n'ont pas d'impact sur les PDE. Il faudrait regarder la possibilité de retirer certains commentaires non pertinents, si cela n'ajoute rien au PDE.

Le ROBVQ demande un document officiel expliquant le cheminement des PDE à partir du dépôt.

8. PLAN DIRECTEUR DE LAC

Le Comité du Grand Lac Saint-François a annoncé vouloir réaliser un plan directeur du lac. La demande de subvention déposée à la CRÉ concerne plutôt la caractérisation du lac et un plan d'intervention.

Afin d'éliminer toute ambiguïté, le ROBVQ demande de retirer du site du MDDEP, le Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques et de le corriger afin d'enlever toute confusion qu'il crée entre un PDE et un plan d'intervention de lac. Le plan d'intervention doit faire partie du PDE du bassin versant.

9. DÉFINITION DES OUTILS

Le ROBVQ demande que le ministère donne une définition de certains outils des OBV afin d'enlever toute ambiguïté.

10. CARTES DU MRNF

Le ROBVQ demande si les fonds de carte du MRNF sont disponibles pour les autres OBV membres. Sinon, combien en coûterait-il?

11. Divers

Le redécoupage du Québec méridional

- Le ROBVQ demande si le redécoupage va impliquer de revoir le cadre de référence? Le MDDEP indique que le redécoupage impliquera, dans un deuxième temps, de revoir le cadre de référence. Celui-ci se fera avec le dépôt de l'évaluation de la Politique nationale de l'eau.

La capsule du premier ministre sur les redevances

- Le ROBVQ informe le MDDEP d'une capsule du premier ministre portant sur les redevances qui mentionne que les redevances sur le captage de l'eau seront versées dans le Fonds des générations uniquement. Ce qui est différent de ce qui a été véhiculé jusqu'à maintenant.

12. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

La rencontre se termine à 16 h 45